



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION

DOSSIER DE SUBVENTION

2018/2019



NOTICE D'UTILISATION

BOURSE FORMATION 2018/2019

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du FFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées sont les suivantes :

- ▶ Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF (Hors CFF) ;
- ▶ Toute action de formation de dirigeant dispensée en lien avec l'Institut de Formation du Football (IFF) et les Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F) : CFGA, gestion de projet, RH, fonction employeur,...

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site fff.fr de la Fédération.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié à la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur :

- ▶ Pour les stagiaires demandeurs d'emplois, une demande préalable de financement auprès de Pôle Emploi est exigée
- ▶ Pour les stagiaires salariés des clubs, une demande de financement via l'OPCA

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 31 décembre, les stagiaires pourront envoyer leur dossier complet jusqu'au 15 décembre. Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 2, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.



MODALITÉS DE FINANCEMENT

• CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Pour les demandes stagiaires, le montant de l'aide attribuée est déterminé en fonction du dossier présenté, de la situation sociale du stagiaire et en fonction du budget alloué à la Commission. Concernant les demandes club, est pris en compte principalement le nombre de licenciés et le niveau d'implication du club dans l'obtention du Label Jeunes.

Par ailleurs, la commission portera une attention particulière aux dossiers des clubs ultra-marins et des clubs possédant une section féminine, une section futsal ou étant exclusivement réservé à un public mineur.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs. (CF paragraphe plan de financement projeté).

À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de la subvention pour les frais annexes se fera selon le barème suivant :

- ▶ Pour les formations BMF et BEF : plafond journalier de 40 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète et de 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires ;
- ▶ Pour les formations se déroulant à Clairefontaine, plafond journalier de 80 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète et de 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires.

Pour les frais de déplacements, merci de respecter le calcul suivant : Un trajet aller-retour domicile-lieu formation au plus court X le nombre de trajet X le barème kilométrique 0.2 €. Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer et suivant une formation en métropole, les frais de déplacements doivent être calculés à partir du coût d'un billet d'avion en classe économique multiplié par le nombre de semaine en formation.



• MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement, ainsi, l'aide obtenue est directement versée à l'organisme de formation dans la limite des frais pédagogiques.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde est versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà du 15 septembre 2019, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Toute demande de bourse doit obligatoirement être présentée à l'aide de ce dossier, ce document devant être rempli de façon parfaitement lisible.

Le porteur du projet constitue son dossier (en remplissant le dossier de subvention prévu à cet effet) et l'envoie par courrier ou par mail à son **organisme de formation**, qui après avoir validé l'accord de subrogation et donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

Il est fortement recommandé aux postulants de conserver une copie intégrale du dossier (y compris des pièces jointes).

EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné. Les dossiers sont conservés par la FFF.

EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

Contact :

Coordinateur Administratif du Chapitre FAFA Formation :

Sonia ANDAMOLLO - +33(0)1 44 31 73 31 – formation@fff.fr



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION
DOSSIER DE SUBVENTION 2018-2019

PORTEUR DU PROJET*

Club :..... ou	Stagiaire
Personne référente :.....	
Mail :	
Téléphone :	
N° Affiliation :	

**Attention, le porteur du projet est le financeur de la formation. Comme indiqué dans la notice, il ne peut y avoir qu'un seul porteur de projet.*

ÉTAT CIVIL DU STAGIAIRE

Madame	Monsieur
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
.....	
Code postale :	Ville :
Club :	
Ligue Régionale de Football d'appartenance :	
N° Licence FFF :	
Téléphone :	
E-mail :	



SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE

Précisez votre situation actuelle :

Salarié d'un Club

Temps complet

Temps Partiel :h/ par semaine

Activité professionnelle en dehors du Football

• Précisez l'intitulé du poste :

• Nom de l'employeur ou de votre entreprise :

• Type de contrat :

Temps complet

Temps Partiel :h/ par semaine

Demandeur d'emploi

• Date d'inscription :

Étudiant

• Précisez les études suivies :

Bénéficiaire du RSA

• Date d'inscription :

PROJET DE FORMATION

Intitulé de la formation : BMF BEF DES Autres :

Dates :

Nombre de jours de formation prévus :

Organisme de formation : IFF IR2F/ligue :

Lieu de formation :

Modalité de séjour pendant la formation* :

Pension complète

Demi-pensionnaire

Externe

**Pension complète : L'hébergement et la restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation.*

**Demi-Pensionnaire : La restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation et l'hébergement à son domicile.*

**Externe : Le stagiaire séjourne et se restaure à son domicile.*



COÛT DE LA FORMATION

Coût :

Frais Pédagogiques* :€

Frais Annexes :

Hébergement/Restauration** :€

Déplacements*** : 0.2 € x nb de trajets x kms = €

Autres :€ Précisez la nature de ces frais :
.....

TOTAL A :€

**Sur présentation du devis de formation.*

***Sur présentation de devis et/ou d'une note explicative. Pour information, le calcul de la subvention se fera selon le barème suivant : plafond journalier de 40 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète et de 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires. Pour les formations se déroulant au Centre National de Clairefontaine, aucun devis n'est demandé, le plafond journalier est de 80 € pour les pensionnaires*

**** Merci de respecter le calcul suivant : Un trajet aller-retour domicile-lieu formation au plus court X le nombre de trajet X le barème kilométrique 0.2 €. Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer, merci de vous rapporter à la notice.*

Observations :
.....
.....

PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Aide obtenue :

OPCA (Uniformation,...)* :€

Pôle Emploi** :€

Ville :€

Département ou Région :€

LFP*** :€

Autres :€ Précisez :

TOTAL B :€

**Pour les salariés de clubs, merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus de la part de votre OPCA. Sans ce document, votre dossier sera incomplet et ne sera pas étudié par la Commission Fédérale de Formation.*

***Pour les demandeurs d'emploi, merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus de la part de Pôle Emploi. Sans ce document, votre dossier sera incomplet et ne sera pas étudié par la Commission Fédérale de Formation.*

***Cette aide est destinée aux stagiaires ayant signé un contrat de joueur professionnel.*

Coût restant à la charge du Porteur du projet : TOTAL A -TOTAL B = €



PARCOURS D'ÉDUCATEUR

FORMATION(S) D'ÉDUCATEUR / ENTRAÎNEUR (À remplir si le projet est une formation d'éducateur)

Diplômes d'éducateur	Dates d'obtention	Lieu

EXPÉRIENCE(S) D'ÉDUCATEUR / ENTRAÎNEUR

Saison	Club	Catégorie de l'équipe entraînée	Niveau de l'équipe entraînée
18/19			
17/18			



CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE CLUB

Nombre total de licenciés : Nombre de licenciés jeunes (U6 à U19) :

Niveau de l'équipe senior A :

Nombre de licenciées féminines : Nombre d'équipes féminines engagées :

Existence d'une section futsal : Oui Non

Programme Educatif Fédéral : Oui Non

Label Jeunes :

Aucune démarche : Autodiagnostic : Non Labéllisé : Labéllisé :

PROFIL STAGIAIRE

Partie à remplir par ou avec le stagiaire

Quelle est votre principale motivation pour suivre la formation ?

- Obtention d'un emploi
- Passion
- Obligation réglementaire (Statut de l'entraîneur)
- Perfectionnement
- Valorisation personnelle
- Autre :

Comptez-vous travailler dans un club ou dans le mouvement sportif à la suite de la formation ?

Oui Non

Souhaitez-vous poursuivre votre cursus de formation par la suite ?

Oui Non

Si oui, pour quelle formation ?

Occupez-vous une autre fonction qu'éducateur dans votre club ?

Oui Non

Si oui, laquelle ?

Membre de Commission Départementale et/ou Régionale en 2018-2019

Oui Non

Si oui, précisez le nom de la Commission :

Etes-vous un ancien joueur professionnel ?

Oui Non



ACCORD DE SUBROGATION

(Obligatoire)

Je soussigné(e), , porteur du projet de formation, autorise la Fédération Française de Football à verser directement à l'organisme de formation compétent l'aide qu'elle m'a attribuée au titre des frais pédagogiques.

Fait à

Le

Signature du porteur du projet :

Signature de la FFF

Signature de l'organisme
de Formation



LETTRE D'ENGAGEMENT

Valable uniquement pour les demandes clubs

Le club représenté par
président/trésorier/directeur administratif (rayer les mentions inutiles) s'engage à financer l'intégralité
des frais indiqué dans ce dossier du projet de formation du stagiaire.....

Fait à

Le

Signature et tampon du club :

Signature du stagiaire :



CONSTITUTION DU DOSSIER

- Le formulaire « dossier de subvention » dûment rempli
 - Document justifiant le statut professionnel du stagiaire :
 - Pour un salarié « Club » ou « Hors Foot » :
 - Copie du bulletin de salaire de moins de 3 mois
 - Attestation employeur **OU** copie du contrat de travail. Pour un travailleur indépendant, joindre un document justifiant votre situation.
 - Pour un demandeur d'emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois
 - Pour un étudiant : Certificat de scolarité
 - Pour un bénéficiaire du RSA : Relevé de situation de moins de 3 mois
 - Devis des frais pédagogique ou du contrat/convention de formation
 - Devis de l'hébergement/restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au Centre National de Clairefontaine).
 - Copie des demandes de co-financement externes et/ou leurs réponses. (OPCA, Pôle Emploi, etc.)
 - Relevé d'Identité Bancaire du porteur de projet
- Pièces complémentaires pour une demande portée par un Club :**
- Pour un club employeur, attestation de versement de la Taxe de Formation Professionnelle Continue à son OPCA

**Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la Commission
Fédérale de Formation**

Informations / Observations Complémentaires :

Date :

Signature du Porteur du Projet :

Merci de transmettre le dossier à votre organisme de formation (Ligue, IFF, etc.)



AVIS ORGANISME DE FORMATION

Avis à compléter par l'organisme de formation

Stagiaire :

Formation :

Favorable

Réserve

Nombre de jours de formation :

Equipe encadrée dans le cadre de la mise en situation professionnelle du stagiaire :

.....

Pour une demande club, merci de compléter la partie suivante :

Situation Label :

Aucune démarche :

Non Labellisé :

Autodiagnostic :

Labellisé :

Section féminine :

OUI

NON

Section futsal :

OUI

NON

Informations / Observations Complémentaires :

Signature et Cachet Organisme de Formation :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73 - www.fff.fr